

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 24.04.24

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - 095

Nomenclature @CTES : Finances / Subvention

CULTURE**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ETE CULTUREL 2024**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'opération Été Culturel qui vise à soutenir des propositions artistiques et culturelles (concerts, représentations, ateliers, projets participatifs, etc.), toutes disciplines confondues, ayant lieu en juillet et août ;
- Vu le programme des festivités 2024 et notamment les apéro-concerts ;
- Considérant le plan de financement prévisionnel, toutes taxes comprises, suivant :

Dépenses :

Organisation des apéros-concerts :	8 140.00 €
<i>Total dépenses :</i>	8 140.00 €

Financements :

DRAC	4 000.00 €
<i>Total des subventions () :</i>	4 000.00 €

Autofinancement	2 140.00 €
-----------------	------------

DECIDE

- De solliciter une aide de la DRAC pour un montant de 4 000 € :
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 23 avril 2024

Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre

